

# **Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'ADEVAT - AMP**

**Jeudi 28 juillet 2022 à 9h, salle Pierre MESSMER à Saint-Avold**

Sur invitation du conseil d'administration, envoyée par courrier à 1.200 adhérents, les participants se sont réunis pour l'assemblée générale annuelle clôturant l'exercice 2021.

Après avoir salué les personnalités présentes, dont les délégués d'autres organisations qui elles aussi assurent la défense des salariés et retraités victimes de maladies professionnelles, tout particulièrement Lydie JABLONSKI et son ami de l'ADEVA ARTOIS, le docteur STEINER représentant la Mairie de FORBACH ainsi que des membres du Comité de Défense des Travailleurs Frontaliers de Moselle, le Président de l'ADEVAT-AMP demanda à l'assistance de respecter une minute de silence en mémoire des victimes décédées.

Trois scrutateurs se portèrent volontaires et le bureau de l'assemblée générale fut constitué.

Président de l'assemblée :	NICOLAUS Marcel
Secrétaire :	WALTER Elisabeth
1 <sup>er</sup> Scrutateur :	ARWEILER Augustin
2 <sup>ème</sup> Scrutateur :	KILLIAN Eugène
3 <sup>ème</sup> Scrutateur :	POIRIER Georges

Le président présenta les points à l'ordre du jour :

- 1). Rapport moral de l'année 2021.
- 2). Bilan financier 2021. Votes des résolutions.
- 3). Budgets prévisionnels 2022 et 2023. Vote.
- 4). Quitus et décharge au conseil d'administration. Vote.
- 5). Appel à candidature au Conseil d'administration.
- 7). Informations diverses : bilan des autres pathologies prises en charge par l'association : Cancer du rein, lymphome non hodgkinien, cancer du côlon, BPCO, silicose, cancer de la

prostate, cancer de la vessie, cancer du larynx et du pharynx, cancer de la prostate, cancer de la peau.....

8). Interventions du Dr L. PRIVET sur « La silice, ses méfaits et les autres pathologies provoquées par la silice ».

9). Clôture de l'assemblée.

Dans son rapport moral, le président :

- Souligna la progression de l'association qui passe de 934 à 1000 adhérents au cours de l'exercice 2021 ;
- Fit un compte rendu sur les 3.500 indemnisations obtenues par les victimes et/ou de leurs ayants droits ainsi que des 2.500 pathologies reconnues au titre de maladies professionnelles dont 222 cancers, le tout ayant été obtenu avec le précieux concours du docteur Lucien PRIVET, soit :

- 160 cancers des tableaux 30 et 25 (amiante et silicose) ;
- 18 cancers du rein ;
- 1 léiomyosarcome ;
- 8 lymphomes non hodgkiniens ;
- 5 BPCO ;
- 1 cancer du côlon ;
- 20 leucémies ;
- 2 cancers du larynx et du pharynx ;
- 7 cancers de la vessie ;

25 autres reconnaissances sont en cours d'examen par les autorités concernées.

Ce bilan est révélateur de la diversité des pathologies prises en charge par l'association qui sont autant de succès et réussites à mettre à son actif.

Le bilan financier de l'exercice 2021 qui est présenté par Monsieur BARRA Alexandre de la Fiduciaire de Lorraine, bien qu'étant négatif, nous laisse entrevoir la sortie d'une période difficile due au COVID-19 impactant négativement nos résultats deux années successives.

Il remercia chaleureusement l'équipe des dix bénévoles et les quatre salariés qui s'impliquent avec dévouement et compétence pour assurer la prise en charge des victimes et le suivi des dossiers d'indemnisation des victimes et de leurs ayants droit dans ses différentes étapes :

- La reconnaissance de la maladie professionnelle ;

- L'indemnisation de la victime ;
- La faute inexcusable de l'employeur et les autres recours en justice ;
- Les autres maladies professionnelles.

La Président souligna non sans fierté que si le premier cancer du rein reconnu dans notre région en maladie professionnelle suite à une exposition au trichloréthylène avait été obtenu par l'association en 2009, elle a été suivie de douze autres reconnaissances obtenues elles aussi par l'ADEVAT-AMP, le tout ayant contribué à la création du tableau 102 des maladies professionnelles spécifique au cancer du rein.

Il en est de même pour les lymphomes malins non hodgkiniens : une première reconnaissance en maladie professionnelle avait été obtenue par l'ADEVAT-AMP en 2014, suivie de sept autres reconnaissances. Ces succès ont été obtenus grâce au travail remarquable du Docteur Lucien PRIVET et Laetitia NICOLAUS sur la partie médicale ainsi que celle des salariés et des bénévoles pour la partie juridico-administrative.

L'exemple du lymphome malin non hodgkinien pour lequel « la bataille médico-juridique » a duré seize années, est révélatrice des difficultés rencontrées.

Si à ce jour nous avons obtenu huit autres reconnaissances pour cette même pathologie, trois autres dossiers ont donné lieu à des refus, et ce alors que les victimes ont été exposées aux mêmes produits, dans les mêmes conditions, ce qui met en lumière l'importance de la qualité des témoignages des expositions aux risques ainsi que celle de la rencontre avec l'agent enquêteur de la Caisse. Il est impératif que la victime fasse confiance à l'Association pour valider les témoignages et qu'un de ses représentants assiste à l'entretien avec l'enquêteur de la Caisse !

Le président fit part du partenariat noué avec deux avocats messins, Maîtres Nathalie THILL et Guillaume DELORD, soulignant, non sans malice, qu'il n'y avait pas lieu d'aller chercher à Paris des compétences qui existent dans notre région.

Le président rappela le mode de fonctionnement financier de l'association, mettant en avant que, bien que les membres du conseil d'administration soient des bénévoles, la prise en charge des victimes a

un coût que les adhésions et les subventions ne suffiraient pas à couvrir.

C'est pour cela que l'association propose aux victimes, lorsqu'elles sont dédommagées, si elles le veulent bien, de reverser un don qui n'a pas un caractère obligatoire, mais qui permet de créer une solidarité active entre les victimes : par le versement d'un don, les victimes dédommagées hier permettent la prise en charge des victimes d'aujourd'hui, et par le versement à leur tour d'un don, les victimes d'aujourd'hui permettront la prise en charge des victimes de demain.

Le bilan financier qui clôture l'exercice 2021 fut présenté en détails et commenté par M. Alexandre BARRA responsable de la Fiduciaire de Lorraine, qui souligna la gestion saine et rigoureuse de l'association. Il présenta également les budgets prévisionnels pour 2022 et 2023.

Il fut demandé aux adhérents présents d'approuver et de valider les comptes, de les certifier sincères, donner quitus au conseil d'administration, et approuver les budgets prévisionnels pour 2022 et 2023, ce que les adhérents présents firent par des votes à l'unanimité.

Quatre postes étant vacants au Conseil d'administration, un appel à candidature et fait auprès de nos adhérents.

La parole fut donnée au docteur Lucien PRIVET qui fit un exposé sur « La silice, ses méfaits : les autres pathologies provoquées par ce produit », répondant aux nombreuses questions suscitées par son exposé.

Tous les participants se donnèrent rendez-vous pour la prochaine assemblée en 2022.

**Fait à SAINT - AVOLD, le 28 juillet 2022.**